

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Droits de stationnements des taxis - Augmentation du tarif de la redevance semestrielle**

Monsieur Gervais, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Vu, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération du 14 avril 2014 prise en application de l'article visé ci-dessus ;

Vu l'arrêté municipal du 30 décembre 2013 relatif aux droits de stationnement des taxis ;

Cinquante trois taxis sont aujourd'hui autorisés à stationner sur la Ville de Dijon pour leur activité professionnelle.

Ce droit est soumis à une redevance de 35 € (trente cinq euros) par semestre.

A compter du 1er juillet 2015, il est proposé de passer cette redevance à 36 € (trente six euros) par

semestre.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer, à compter du 1er juillet 2015, le droit de stationnement des taxis sur la Ville de Dijon à 36 € par semestre.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Contre: 10**